

**COMPTE RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC STE-MARIE**

TENUE LE 20 octobre 2018
AU CENTRE RÉCRÉATIF DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

Message fort important de la présidente.

Il y a 2 ans, j'acceptais la présidence car l'APEL aurait été dissoute. Je croyais fortement au bien-fondé de notre association mais le CA en place était essoufflé et la majorité des membres avaient remis leur démission. Pour l'an prochain, nous ne sommes plus que 3 participants sur le CA et ce, malgré plusieurs appels à nos membres.

Nous avons réussi à accroître notre membership à 91 membres mais au-delà de la cotisation, nous avons besoin d'une plus grande implication de nos membres sur le CA.

Cette année, l'APEL s'est prononcé dans des dossiers qui auraient pu impacter votre qualité de vie comme la location à court terme, s'est opposé au déménagement du débarcadère et aux modifications que souhaitaient apporter la municipalité au règlement 634-11. Nous avons renforcé la sécurité des usagers suite au magnifique travail de Michelle Toulouse qui a permis de mettre sur pied une patrouille nautique accréditée par le DPCP. Nous avons mesuré la qualité de l'eau et poursuivi le dossier des foyers d'érosion qui apportent des éléments nutritifs dans notre lac facilitant ainsi la croissance des plantes aquatiques

En excluant, les membres du CA et leurs conjoints et en ne calculant qu'un membre par adresse, nous n'avons que 9 participants à l'AGA. Il faut se questionner sur l'intérêt des membres face à l'association.

Encore une fois, je sollicite des membres pour se joindre au CA si nous voulons demeurer une association forte, dynamique et représentative. Vous pouvez me rejoindre au 514-792-2123. Il me fera plaisir de vous rencontrer pour en discuter. Nous ne pouvons rester uniquement 3 sur le CA. A défaut d'avoir de nouveaux participants, il faudra peut-être débiter le processus pour démanteler l'association ce que de tout mon cœur je ne souhaite pas, car UN LAC EN SANTÉ PROTÈGE LA VALEUR DE NOS PROPRIÉTÉS.

1. Mot de bienvenue et présentation du conseil d'administration

La présidente de l'APEL souhaite la bienvenue à tous les participants et au maire, M. Claude Charbonneau.

Elle présente le conseil d'administration.

- Lise Langelier, Présidente- secrétaire
- Gilles Langevin, Vice-président
- Michelle Toulouse, trésorière, responsable du dossier Nautisme
- Brian Fahey, administrateur et conseiller en urbanisme
- Thérèse Légaré, administratrice

Le CA s'est rencontré 6 fois au cours de la période du 1 novembre 2017 au 20 octobre 2018.

2. Lecture de l'ordre du jour 2017

L'ordre du jour est modifié pour permettre au maire de se libérer plus rapidement puisqu'il ne peut être présent pendant toute la séance.

Aucun point n'est ajouté au varia

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Peter Richardson et secondée par M. Brian Fahey.

3. Parole du maire

De notre présentation, M. Charbonneau a retenu 4 points importants à discuter.

Bouées : Il est d'avis que l'installation des bouées se fait trop tard et le retrait trop tôt. Il souhaite que les bouées soient installées dès le début juin et que le retrait s'effectue à l'Action de Grâce. Il va confier ce mandat au comité nautique.

Vieux pont : Il a pu lui-même constaté l'état du vieux pont et est d'accord sur sa dangerosité surtout lorsque les bouées sont absentes. Il est d'avis que les roches et les autres billots de la partie centrale doivent être retirés. Le mandat sera également confié au comité nautique pour évaluer la faisabilité et les coûts.

Règlement 634-11 article 131 : Il a bien reçu les oppositions de diverses associations dont la nôtre afin de ne pas modifier le règlement tel qu'il fut suggéré lors d'une séance spéciale du 7 septembre dernier et qui aurait eu pour effet de permettre aux propriétaires de mettre un quai sans que le terrain ne soit construit. Aussi, les dispositions du nouveau règlement prévoient que seul un terrain construit pourrait avoir un quai. Pour plus d'informations, voir le site de la municipalité et le point autres dossiers à la page 11.

Débarcadère. Le projet vise à déplacer le débarcadère municipal au parc Bélisle pendant la période de fermeture de la rivière et par la suite, bâtir un débarcadère permanent un peu plus à l'est de l'emplacement de la descente actuelle. Ceci permettrait d'éloigner le débarcadère de l'emplacement actuel du rejet des effluents de l'usine et d'avoir une plus grande profondeur pour la descente des bateaux. Il a pris connaissance des différents arguments s'y opposant et présentés par notre association et l'association des sports nautiques. Une biologiste aura pour mandat de revoir ces arguments et d'émettre une recommandation. Le projet prévu pour 2019 sera sans doute reporté tant que tous les éléments permettant d'émettre la meilleure recommandation ne seront pas rassemblés. Dans la discussion, M. Charbonneau mentionnait qu'il y a environ 60 bateaux livrés pour le lac St-Joseph et environ 60 également pour le lac Ste-Marie pendant la période de fermeture de la rivière. Considérant qu'il y a environ 600 vignettes vendues, cela amènerait un volume important au lac Ste-Marie et une circulation accrue dans la petite rivière et les patrouilleurs ont relevé pas moins de 70 bateaux sans vignettes mais on croit qu'il y en a davantage. Ceci représente un manque de revenus de plus de 7000\$ pouvant permettre d'améliorer les éléments de nautisme. M. Charbonneau fera un suivi sur ce point avec la municipalité. Finalement, l'APEL a réitéré son offre de travailler en collaboration avec la municipalité pour trouver des solutions alternatives au problème de sécurité motivant le déplacement du débarcadère actuel.

Il a également parlé de la réfection du chemin Morgan et de Val de Loire. Chemin Morgan est prévu pour cet automne. Les coûts pour Val de Loire ont été évalués à plus d'un million de dollars. Les bosses dans le chemin seront retirées.

Note : M. Charbonneau a fait parvenir un courriel pour nous remercier et a mentionné avoir bien aimé les échanges avec les membres.

4. Bilan du plan d'activités 2017-2018

Un plan de travail fut élaboré sous 6 grandes activités.

- Nautisme
- Qualité de l'eau
- Érosion des berges
- Suivi des dossiers municipaux
- Dossiers communs avec autres associations
- Poursuite du plan de communication
- Protection de la faune.

4.1 Nautisme

Patrouille nautique :

L'expérience fut très positive. La patrouille fut mise sous la responsabilité de la sécurité publique. Les membres du comité nautique reconnaissent le bénéfice de la patrouille nautique (étudiant en technique policière) et l'accréditation par le DPCP doit être poursuivie en 2019.

Le poste hybride sécurité nautique, environnement, urbanisme a permis d'optimiser l'utilisation des patrouilleurs. Les patrouilleurs ont été formés par Transport Canada, le DPCP. Un manuel de formation fut élaboré. En dehors de leur présence sur les lacs, lors de jours de pluie par exemple, une validation des débarcadères privés fut effectuée de même que les bateaux sans vignettes qui sont au nombre de 70.

Les patrouilleurs devaient compléter un rapport journalier indiquant leur présence sur le lac à des heures précises. Lors de journée très achalandée ils ne pouvaient être partout à la fois. Ils complétaient également un rapport d'événements (132). De plus, plusieurs interventions de sensibilisation ont été effectuées. Aucun constat d'infraction a été donné. Une lettre a été envoyée à un plaisancier. Les plaisanciers ou propriétaires riverains pouvait contacter la patrouille pour une plainte certains l'ont fait.

Pistes d'amélioration

Poursuivre le travail en équipe, patrouille nautique, environnement et urbanisme favorisant l'utilisation optimale des ressources.

Poursuivre l'étroite collaboration Transport Canada, D.P.C.P. et S.Q.

Le comité nautique souhaite que plus de lettres soient émises.

Améliorer le volet communication ex. plainte

Les membres de l'assistance ont soulevé également l'importance de maintenir cette patrouille et ont pu constater les changements dans certains comportements.

Bouées

Il y a une demande de voir à modifier les dates de mises en place (devancement) et de retraits (retardée). Ce dossier est en cours à la municipalité.

Vieux pont de bois : voir point du maire

Dépliant nautique : Il y a une volonté de revoir le dépliant nautique. L'APEL du Lac St-Joseph souhaite identifier un endroit où le surf n'est pas recommandé ce qui exigerait de faire de même au lac St-Marie. Il faut également revoir le mode de distribution. Le comité nautique aimerait soumettre une proposition que le dépliant soit envoyé à tous les propriétaires et non à la remise des vignettes d'autant plus que près de 70 bateaux n'ont pas de vignettes.

On soulève le point du parcours nautique et de l'installation des bouées rouges qui a pour effet d'augmenter une circulation de bateaux à ballast dans un espace restreint. Lise Langelier mentionne que ce point sera discuté plus tard au niveau de l'érosion des berges. L'assemblée est cependant d'accord que trop de bouées créent des corridors incitant les usagers à circuler à haute vitesse et à créer de hautes vagues nuisant à l'érosion des berges.

4.2 Qualité de l'eau

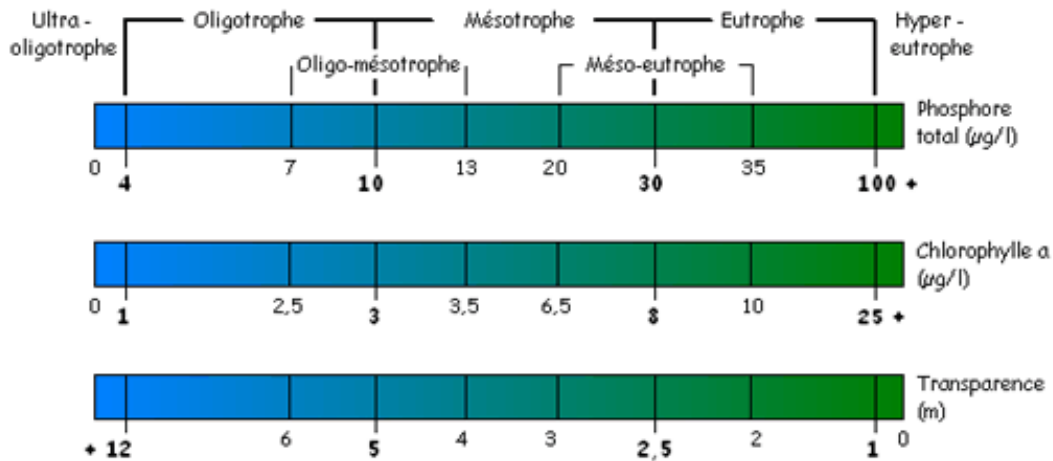
Voir le site Web pour les résultats sous la [Santé du Lac](#).

RSVL. Le réseau de surveillance des lacs chapeauté par le MDDELCC permet de classer les lacs selon le niveau d'eutrophisation par des analyses du phosphore total, de la chlorophylle, de la transparence de l'eau, de la concentration d'oxygène dissous et l'observation de l'abondance des plantes aquatiques et l'abondance du périphyton. Les analyses d'eau sont effectuées 3 fois par année soit en juin, juillet et août et à deux endroits dans le lac. Les stations de surveillance sont nommées 339A et 339B. Il est possible de voir ses résultats sur le site de la MDDELCC sous Réseau de surveillance des lacs et rechercher 339 pour le lac Ste-Marie. Voici les résultats pour l'année 2017.

Stations	Phosphore total	Chlorophylle	COD	Transparence
339 A	1,9	3,7	4	4,2
339 B	2,2	2,2	3,8	4,1

Les résultats nous classent dans la catégorie oligo-mésotrophe selon le tableau suivant du MDDELCC

Diagramme de classement du niveau trophique des lacs



Cependant, le ministère indiquait dans son rapport que les résultats étaient discordants lorsqu'on compare le phosphore aux autres données. En effet, ceux-ci devraient se retrouver à peu près aux mêmes valeurs que les autres données, soient autour de 3 ou 4.

Suite à cette information, l'APEL a mandaté H2LAB pour conduire d'autres analyses à 4 endroits différents dans le lac. Ces résultats nous situent dans la même classe que ceux du RSVL.

Analyse	Zone 1 (près du rejet des effluents)	Zone 2 (petit lac de la baie noire)	Zone 3 (près du rivage entre l'île habitée et l'île de pierre)	Zone 4 (sablère- carrière)	Moyenne	Classement selon la moyenne
E-coli UFC/100	8	7	2	< 2	4	0-20 (excellente)
Chlorophylle µg/L	4,4	2,9	2,1	1,8	3	Oligo- mésotrophe
Phosphore µg/L	8,2	6,9	5,5	3,5	6	oligotrophe
Carbone organique dissous mg/L	5	4,6	4,4	8,3	5,6	Plage habituelle se situe entre 2,3 et 11,2

On peut donc conclure que notre lac est en santé mais il faut surveiller la prolifération des plantes aquatiques. Il devient urgent de réduire les apports de matières nutritives issues des activités humaines (engrais, foyers d'érosion, fosses septiques).

Lise Langelier mentionne également la découverte d'un blog gélatineux qui est en fait une colonie de bryozoaires *Pectinatella Magnifica*. C'est une bonne nouvelle car le blog participe à la filtration de l'eau et on les retrouve uniquement en eau douce. Voir la présentation pour la photo du blog.

4.3 Érosion des berges

Foyers d'érosion : L'an dernier, l'APEL avait mandaté O'Bio environnement pour émettre un rapport sur les foyers d'érosion qui apportent des matières nutritives dans notre lac. 59 sites ont été identifiés comme problématiques. Cette année, nous avons procédé la priorisation de ces sites selon les investissements requis pour remédier à la situation, sa faisabilité en termes d'efforts de ressources matérielles ou humaines et les effets pour notre lac. L'étude a été conduite par la firme Terre & Habitats et fut soumis comme projet à la municipalité afin d'obtenir une subvention municipale maximale de 1000\$. Le projet fut accepté et les résultats furent présentés à Madame Julie Lafontaine et à M. Benoît Mongeau qui remettra le dossier à une de ses ressources afin de voir comment remédier à certaines situations lors de leurs travaux et de remédier aux situations les plus urgentes.

Certaines solutions peuvent être apportées par les propriétaires qui sont responsables du nettoyage de leurs ponceaux. Il serait donc important que tous les membres jettent un regard sur ce document afin de voir s'il est requis d'apporter quelques travaux.

Lise Langelier mentionne qu'il faudrait également une équipe de bénévole pour suivre ce dossier de près avec la municipalité et s'assurer de l'avancement des travaux.

Érosion des berges et circulation des bateaux : Depuis plusieurs années, nous observons des signes évidents d'érosion des berges et divers rapports nous indiquent une relation étroite entre la circulation de bateaux à ballast et cette érosion.

L'APEL s'est doté d'un plan pour essayer de mieux encadrer la présence de ces bateaux créant de fortes vagues mais également sensibiliser tous les plaisanciers sur la conduite de leurs bateaux en observant leurs vagues lorsqu'ils circulent même en basse vitesse. Ce plan se base sur la liste de contrôle établie par Transport Canada pour émettre une demande en vertu du règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (embarcations) (RRUVUB).

Étape 1 : Se procurer les meilleurs pratiques par un balisage avec d'autres municipalités.

Estérel, APEL lac des Sables, Massawippi.

Étape 2 : Établir la capacité portante en matière de sécurité.

Étape 3 : Faire un sondage et proposer des mesures alternatives.

Étape 4 : Faire des consultations et mesurer les avantages et inconvénients de ces solutions

Étape 5 : Présenter le dossier à la municipalité afin qu'il soit soumis à Transport Canada.

Peu de municipalités poursuivent le processus de Transport Canada car il exige beaucoup de ressources humaines et financières. A cause du manque de ressources des municipalités, il est très

souvent entrepris par les associations et le dossier est remis à la municipalité pour être présenté à Transport Canada car seul un gouvernement peut demander des restrictions.

A titre d'exemple, la ville d'Estérel a laissé tomber le processus et a délimité des zones pour la pratique du surf et du wakeboard en créant une réglementation municipale. Les zones sont assez bien respectées par les usagers.

Il a fallu 10 ans et près de 50K\$ à l'association du petit lac Ste-Marie à Nominique pour émettre une restriction totale afin d'éliminer l'utilisation des bateaux à moteurs. Le lac fait à peine 0,66km de long sur une profondeur moyenne de 4m. Cela prenait 20 secondes pour faire l'aller-retour du lac en bateau à moteurs.

Enfin, Massawippi travaille de très près avec Transport Canada pour faciliter le travail des municipalités et des associations. Transport Canada veut assouplir son processus. On souhaiterait que Transport Canada classifie les lacs selon certaines balises basées sur la longueur, la largeur et la profondeur pour identifier le type de bateaux pouvant y circuler.

Capacité portante du lac. Dans la recherche de mesures alternatives, l'APEL Ste-Marie, s'est donné pour projet d'évaluer la capacité portante du lac, c'est-à-dire de déterminer le nombre maximum d'embarcations motorisées pouvant circuler en même temps sur le lac sans compromettre les activités nautiques.

Il s'agit dans un premier temps de calculer la superficie navigable du lac en soustrayant les zones qui ne permettent pas la circulation à haute vitesse.

	HA
Superficie totale du lac	140
Superficie pour les baies et passages trop étroits non navigables	(28)
Superficie pour la bande réservée de 30 m près du littoral	(34,6)
superficie total non navigable à grande vitesse	62,6
Superficie navigable du lac (140 – 62,6)	77,4
% de la superficie navigable du lac	55%

Par la suite, une valeur d'hectare requis en matière de sécurité est attribuée à chaque type d'embarcations, ce qu'on appelle la surface de sécurité.

	Total	surface de sécurité (HA)	totale potentielle utilisée (HA)	surface navigable du lac (HA)	superficie totale du lac
Nombre d'embarcations motorisées 2015					
chaloupes moteur électrique	2	3	6		
chaloupes moteur gaz	25	5	125		
<i>moto-marines</i>	43	7	301		
pontons	81	6	486		
<i>bateaux ski/wake</i>	72	7	504		
<i>bateaux surf</i>	32	7	224		
hydravions	2	8	16		
Total des embarcations motorisées	257		1646		
nombre d'embarcations non motorisées (2015)					
canots	30	1	30		
kayaks	78	1	78		
pédalos	56	1	56		
voiliers	4	5	20		
planches à voile	13	1	13		
chaloupes sans moteur	21	1	21		
Total des embarcations non motorisées	202		218		
TOTAL DES EMBARCATIONS	459		1864	77,4	140

Le tableau plus haut indique un total de 1646 ha pour les embarcations motorisées représentant une moyenne de 6,4 ha par embarcations (1646 divisée par 257). Aussi, pour permettre à tous les propriétaires de ces embarcations de sortir sur le lac en même temps, il faudrait une superficie de 1646 ha, soit 21 fois davantage que notre surface navigable qui n'est que de 77,4 ha. Donc, en fonction de la surface navigable, la capacité portante du lac est de 12 embarcations circulant à grande vitesse soit, 77,4 divisé par 6,4. Il est important de noter que lors de remorquage de skieurs ou surfeurs, la surface de sécurité devrait être doublée.

Ces données peuvent être questionnables. Aussi afin de valider notre exercice, nous avons effectué 6 jours d'observation et avons obtenu une moyenne de 17 embarcations motorisées.

En excluant de l'étude les pontons et les chaloupes qui parfois ne circulent pas à haute vitesse, nous avons obtenu une moyenne de 14 donc au-dessus de notre capacité portante.

Le document sur la capacité portante de notre lac sera publié bientôt sur le site de l'APEL.

4.4 Dossiers municipaux

Une liste de questions fut soumise le 16 avril 2018 par courriel au directeur général. Pour obtenir nos réponses, une rencontre a eu lieu le 31 mai 2018.

Voici en résumé les points discutés. Les réponses sont en italique.

Visite de l'usine : Refusée pour des motifs de sécurité mais il se peut que visite « portes ouvertes » soit orchestrée par la municipalité.

Projet de raccordement Morgan Du Moulin pour le traitement des eaux grises. Une demande d'actions a été faite pour remédier aux odeurs et au bruit des génératrices et faire l'aménagement des stations peu esthétiques : M. Dessureault mentionne qu'un projet de revitalisation plus large sera réalisé pour adresser le bruit, les odeurs et l'esthétique. Aucune date fixée.

Réfection des chemins, Morgan et Val de Loire : Prévus pour cette année

Projet de raccordement des résidences de la 329 sur une distance de 2,4km aux installations d'égout de la municipalité : Ce projet doit être repensé car les coûts sont faramineux. Il reste environ 18 mois avant de perdre la subvention.

Mise aux normes des installations d'eau potable. Le projet est aligné sur les délais et les coûts.

Mise aux normes des fosses septiques du domaine Bastien suite à une prolifération d'algues. Un agent à l'environnement a fait le tour des fosses et des puisards. Aucune odeur ou écoulement perçus. Par contre, plusieurs propriétaires n'avaient pas fourni leur preuve de vidange. Une demande a été faite par la municipalité pour que les preuves soient fournies.

Traitement des eaux parasitaires. Contrairement à ce qui a été annoncé l'année dernière, rien n'a été fait.

Rapport sur les foyers d'érosion. Ce dossier fut transmis à l'équipe de l'environnement.

Comité des finances et niveau des taxes des citoyens. Quel est le mandat ? Le mandat ne nous a pas été précisé.

4.5 Dossiers communs avec autres associations

Location à court terme.

Une rencontre a eu lieu le 28 avril afin de discuter des enjeux de la location à court terme et par la suite, les associations présentes devaient présenter des recommandations. Une lettre faisant état de nos recommandations fut soumise à Madame Julie Lafontaine. Le dossier sera revu à l'automne par la municipalité. Il faut préciser que St-Adolphe d'Howard est la seule municipalité à ne pas avoir adopté une réglementation sur son territoire.

Application du règlement sur les bandes riveraines.

Pour une première fois, la municipalité a sévi auprès des propriétaires fautifs en appliquant des amendes.

Création d'un forum de discussion des 3 lacs afin de partager nos enjeux et préoccupations.

Le forum s'est réuni à 2 reprises. Nous avons créé une brigade de bénévoles pour le dépistage de myriophylle à épi.

Myriophylle à épi : Une formation fut donnée le 22 juin au mont Avalanche. Avec l'aide du Centre régional en Environnement, les 3 lacs furent inspectés et nous n'avons aucune présence de myriophylle à épi.

Lise Langelier soulève le besoin d'avoir des bénévoles pour poursuivre à tous les ans ce dépistage. Cela prend environ une journée par été. Avec plus de bénévoles, on pourrait créer des zones et ainsi réduire le temps pour inspecter tout le lac.

Nous analysons également un projet de revitalisation de l'ouananiche dans nos lacs. En effet, un projet présenté par M. Nelson, résident du lac Travers et par M. François Rioux, aménagiste a démontré qu'il est possible de rétablir l'habitat aquatique d'un ruisseau. Voir le point sur la protection de la faune au point 4,7.

4.6 Poursuite du plan de communication



Un nouveau logo fut présenté pour rajeunir celui qui existait.

Un bulletin mi- année fut également envoyé par courriel et les membres souhaitent que nous poursuivions cette communication qui expose nos enjeux, nos réalisations et autres messages.

Une demande fut adressée aux participants de l'assemblée générale afin de connaître leur opinion sur la création d'une page Facebook pour notre association car celle-ci comporte des coûts de création en plus d'une mensualité pour maintenir la page. L'AGA n'en voyait pas la nécessité. Cette initiative ne sera pas poursuivie.

Le porte à porte pour recruter de nouveaux membres n'a pas eu lieu vu les nombreux projets que nous avons dû réaliser.

4.7 Protection de la faune

Après 4 années d'effort et l'aide d'une dizaine de bénévoles, M. Nelson et M. Rioux ont réussi à créer dans le ruisseau provenant du lac Carré, des sites de reproduction et d'alimentation de l'ombre fontaine en réaménagement les berges et la forêt avoisinante. Aujourd'hui on peut noter des signes encourageants de reproduction du poisson. Pour nos lacs, vu la présence de maskinongé, M. Rioux suggère la reproduction de l'ouananiche qui a la même valeur que l'ombre fontaine en matière d'indicateur de l'état de santé d'un lac. **Le facteur clé est cependant l'apport des bénévoles pour faire l'aménagement.** M. Rioux nous aiderait à obtenir toutes les autorisations requises et l'octroi des subventions.

Les projets sont réalisés en trois phases.

1. Réalisation d'un plan de mise en valeur du bassin versant des lacs St-Joseph, Ste-Marie et Théodore

2. Réhabilitation des cours d'eau ciblés (juin à octobre)

- Nettoyage
- Stabilisation des berges
- Création et restauration des frayères
- Construction et restauration des seuils
- Construction d'abris aquatiques

- Construction de déflecteurs
- Construction d'un obstacle à la migration des espèces compétitrices
- Implantation des incubateurs

3. Suivi biologique et technique sur 3 ou 5 ans

5. Finances

État des revenus et dépenses			
1 novembre 2017 au 30 septembre 2018 (11 mois)			
Encaisse au 31 octobre 2017			3 733,11 \$
Revenus			3 567,50 \$
	Dons et Adhésions 2017-2018	2 780,00 \$	
	Subvention municipale deuxième versement 2017	287,50 \$	
	Subvention municipale premier versement 2018	500,00 \$	
Dépenses			5 355,03 \$
	Correspondance et envois postaux	410,27 \$	
	Assemblée générale	179,39 \$	
	Renouvellement casier postal	190,86 \$	
	Informatique - hébergement	252,92 \$	
	Étude 2017 - foyer d'érosion	1 150,00 \$	
	Étude 2018 - priorisation des foyers d'érosion	2 242,01 \$	
	Analyses d'eau H2Lab	735,84 \$	
	Aquascope pour détecter myriophylle à épi	91,76 \$	
	Divers (registre d'entreprise, frais bancaires, etc.)	101,98 \$	
Encaisse au 30 septembre 2018			1 945,58 \$

Notes :

1. Il est à noter que les résultats sont jusqu'au 30 septembre 2018 puisque nous avons avancé la date de l'AGA au 20 octobre. L'encaisse au 31 octobre sera plus important compte tenu du renouvellement de cotisation.
2. La situation avec l'Agence de Revenu Canada a été régularisée. L'APEL existait sous deux numéros d'entreprises et les résultats des revenus et dépenses n'avaient pas été remis depuis plusieurs années.
3. Nous devrions également recevoir l'autre partie de la subvention municipale de 500\$.

Nous avons actuellement 91 membres. Pour augmenter ce nombre, une suggestion fut proposée afin d'évaluer la pertinence de faire un cocktail invitant tous les propriétaires à se rencontrer et devenir membres. Cette proposition sera analysée par le CA.

6. Autres dossiers

Déplacement du débarcadère municipal.

- Le projet prévu pour 2019 vise à déplacer le débarcadère municipal au parc Bélisle pendant la période de fermeture de la petite rivière et par la suite, créer un site permanent de débarcadère à l'emplacement de la descente actuelle du lac Ste-Marie.
- Une lettre fut envoyée au maire avec copies conformes aux membres du conseil et le DG, le 26 septembre 2018 pour nous y opposer tant et aussi longtemps que tous les enjeux soulevés quant à l'environnement ne seront pas répondus adéquatement.

Changement au Règlement 634-11

- Ceci aura pour effet de permettre l'installation d'un quai sur un terrain sur lequel il n'y a pas de bâtiment principal. Ce changement est demandé par des propriétaires qui ont acheté un terrain mais qui ne construisent pas de résidence.
- Avec un tel règlement il serait possible pour un promoteur d'acheter un terrain ayant aussi peu que 15 mètres d'ouverture sur un lac et 100 hectares de terrain en seconde ligne qui pourrait être vendu en lot pour construire 100 résidences ayant un accès notarié au lac. C'est une possibilité qui est inquiétante vu la capacité portante de notre lac.
- Lette envoyée au maire avec copies conformes aux membres du conseil et le DG, le 6 octobre 2018 afin de nous opposer au changement proposé.
- Nous avons été entendu et le projet fut modifié. Le règlement prévoit que les quais seront autorisés à certaines conditions pour un terrain construit seulement. Un avis public sera diffusé sur le journal local pour adoption du règlement final prévue pour novembre 2018.

7. Priorités 2018- 2019

1. Qualité de l'eau – suivi des résultats RSVL.
2. Nautisme – sécurité des usagers, bouées et vieux pont des scouts.
3. Protection des berges – sondage aux propriétaires et poursuite des discussions avec Massawippi.
4. Suivi des dossiers municipaux – voir les nouveaux projets et les répercussions sur nos taxes, location à court terme, etc.
5. Foyers d'érosion – suivre l'évolution du dossier
6. Myriophylle à épi – dépistage 2019
7. Protection de la faune – évolution du dossier de réhabilitation de nos lacs

Le CA aimerait créer un comité environnement qui serait responsable de suivre le dossier des foyers d'érosion et du dépistage de myriophylle à épi ainsi que tout autre besoin en matière de sécurité.

Un comité composé de bénévoles devra également être mis sur pied pour poursuivre les discussions sur la réhabilitation de nos lacs et amorcer les travaux.

Tout membre voulant s'impliquer peut envoyer un courriel à info@apelstemarie.com en précisant le comité auquel il ou elle aimerait s'impliquer.

Sans l'aide de bénévoles, nous serons dans l'obligation de laisser tomber certains dossiers.

8. Nomination et élection du CA

Départs :

M. Gilles Langevin
Madame Thérèse Légaré

Se représentent :

Lise Langelier, présidente-secrétaire.
Michelle Toulouse, trésorière
Brain Fahey, administrateur et conseiller en matière d'urbanisme.

Lise Langelier mentionne qu'elle se représente comme présidente-secrétaire pour une dernière année.

M. Gilles Chamberland, bénévole, a accepté de poursuivre sa collaboration dans la recherche d'informations pour le dossier en vertu d'une demande de restriction afin de protéger nos berges.

Thérèse Légaré souhaite participer au comité environnement pour nous aider dans le dépistage du myriophylle à épi.

9. Levée de l'Assemblée

L'assemblée générale annuelle de 2018 est levée à 12.15. Proposée par Paul-André Dupuis et secondée par Peter Richardson.